

Service émetteur :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 25/10/2024

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice
EHPAD JARDIN ANGLAIS
RUE VICTOR BASCH
22100 DINAN

Objet : Contrôle sur pièces de l'EHPAD Jardin Anglais du CH de Dinan
P. J. : 1 tableau

Lettre recommandée avec accusé de réception n°:2C 181 905 4600 0

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 10 septembre 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les prescriptions envisagées à l'issue du contrôle sur pièces de l'EHPAD Jardin Anglais réalisé au mois de septembre 2024.

Vos éléments de réponse ne sont pas suffisants :

- S'agissant de la prescription n°1 relative au projet d'établissement, vous indiquez qu'un comité de pilotage va être constitué afin de débuter l'écriture de ce projet.
- S'agissant de la prescription n°2 relative aux comptes rendus de réunion du conseil de la vie sociale vous indiquez qu'ils seront désormais portés à la signature du Président du CVS.
- S'agissant de la prescription n°3 relative au règlement de fonctionnement, vous indiquez que celui-ci sera mis à jour pour mars 2025.
- S'agissant de la prescription n°4 relative à l'intervention du médecin identifié comme médecin coordonnateur (regroupant l'écart n°4 et la remarque n°2), vous indiquez qu'un travail est engagé sur l'élaboration d'une fiche de poste de médecin coordonnateur.

Dans l'attente de l'envoi des éléments justificatifs, je maintiens donc les prescriptions inscrites dans le tableau, ci-joint, afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à poursuivre l'intégration de l'ensemble des recommandations listées dans le tableau à votre démarche d'amélioration de la qualité. Je note que vous avez transmis les comptes rendus des réunions réunissant les médecins de l'EHPAD, la Directrice de filière gériatrique, le cadre coordonnateur de la filière gériatrique, le cadre de l'EHPAD, et vous

indiquez que des staffs bimensuels sont à nouveau organisés depuis octobre 2024 (recommandation n°1). S'agissant des recommandations n°3 et n°4 relatives à l'IDEC vous transmettez une fiche de poste nominative et signée ainsi que son diplôme obtenu en 2022.

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD, est maintenu en « Faible ».

Je vous remercie pour les réponses déjà apportées et du travail engagé que je vous invite à poursuivre.

S'agissant des prescriptions, je vous demande de retourner à la Délégation départementale des Côtes-d'Armor au 12 rue de Paimpont 22025 SAINT-BRIEUC, les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

